

Bruxelles, 26 avril 2018

Déclaration

Protection International réproouve fermement la condamnation injustifiée à 32 ans de prison de Germain Rukuki, défenseur des droits humains au Burundi

Bruxelles, le 26 avril 2018 - Germain Rukuki, défenseur burundais des droits humains, a été condamné aujourd'hui à **32 ans de prison** par la Haute Cour de Ntahangwa au Burundi pour "rébellion", "atteinte à la sécurité de l'Etat", "participation à un mouvement insurrectionnel" et "attentat contre le chef de l'Etat". La décision du tribunal d'imposer un verdict sévère à Germain Rukuki est une erreur judiciaire notable et le résultat de la criminalisation illégale contre Germain depuis son arrestation à Bujumbura en juillet 2017.

D'abord détenu dans les locaux des Services nationaux de renseignements (SNR) sans aucun accès à un avocat, Germain est transféré à la prison de Ngozi en juillet 2017. En août 2017, il est d'abord accusé de "rébellion" et d'"atteinte à la sécurité de l'Etat" pour avoir travaillé avec l'ACAT-Burundi, une organisation de défense des droits de l'homme fermée par le gouvernement en 2016. Après une phase préliminaire de six mois, trois autres accusations sont ajoutées lors de la première audience du 13 février 2018 : "assassinats", "destruction de bâtiments publics et privés" et "participation à un mouvement insurrectionnel".

Germain a comparu devant le tribunal pour la deuxième et dernière fois le 3 avril 2018 et a finalement été condamné ce 28 avril 2018, **malgré le fait que l'accusation n'a pas présenté de preuves concrètes et convaincantes au procès.**

Protection International dénonce la perte de liberté et la condamnation injustifiée de Germain Rukuki comme une attaque injuste contre son travail pacifique en faveur des droits humains qui reflète l'action délibérée et continue des autorités burundaises de réduire au silence et de criminaliser l'exercice du droit de défendre les droits humains dans le pays. Le 25 août 2017, un [groupe d'experts de l'ONU a appelé à la libération de Germain](#) et a exprimé sa préoccupation quant au fait que les accusations de sécurité nationale ont été utilisées pour cibler l'exercice légitime des droits humains, contribuant à "un contexte global de menaces et de harcèlement contre les défenseurs des droits humains".

Protection International appelle les autorités burundaises à annuler la condamnation illégale de Germain Rukuki et à reconnaître la légitimité du travail en faveur des droits humains de tous les défenseurs actuellement illégalement criminalisés au Burundi.